

# COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF

## Procès- Verbal du conseil municipal

### du 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Membres présents** : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, BAUDURET Matthieu, PILLOUD Claude, CHEVALIER François, DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY Rodolphe, DURANTON Jacques, JARNO Pascal.

**Excusés** : BULONE Géraldine (pouvoir à François CHEVALIER)

**Secrétaire de séance** : Rodolphe de JACQUELOT du BOISROUVRAY.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Modification devis peinture salle polyvalente
- Devis aménagement et clôture cantine et aménagement sortie secours salle polyvalente
- Tarif mise en stère et livraison : modification
- Achat parcelle ZB 26.
- Loyer appartement 1<sup>er</sup> étage 22 rue des Saillards
- Tarif refacturation écocup.perdu
- Indemnité conseiller délégué
- Rapport annuel 2021 du SIEG
- Demande de subvention Eve-Ondine DUCHAUFOUR
- Convention via corda
- Prêt à usage gratuit ILAY
- Questions diverses.

#### 1/ Approbation du PV précédent :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du 7 juillet qui sera affiché et publié sur le site internet.

#### 2/ Délibération assainissement pour le PLUi :

Le Conseil prend connaissance du devis modifié de ZENO SCHNEIDER intégrant des travaux supplémentaires non comptabilisés tel que l'enduisage des murs ou l'habillage des embrasements. Le nouveau montant de 28 662 € HT contre 23 587 € initialement est accepté à l'unanimité. L'entreprise doit démarrer début septembre.

Le Conseil étudie également le devis de l'entreprise LACROIX à propos du coin bar. Quelques précisions sont à revoir pour adoption au prochain Conseil.

#### 3/ Devis aménagement et clôture cantine et sortie de secours de la salle polyvalente :

- Aménagement et clôture de la cour de la cantine : Différentes propositions ont été faites avec des chiffrages allant de 9500 € HT à 26 500 € HT. Après échange avec les utilisateurs, l'objectif premier étant de fermer un espace extérieur pour la garderie, il est décidé de faire poser un grillage sur le goudron de la cour de la garderie par l'agent technique.
- Aménagement sortie de secours salle polyvalente : ces travaux n'étant pas prioritaires actuellement, ils seront envisagés en 2023.

#### 4/ Tarif mise en stère et livraison : modification.

L'entreprise MILLET demande que soit revu à la hausse le tarif de cette prestation du fait de l'augmentation des carburants. Après discussion, le Conseil refuse compte tenu du faible kilométrage parcouru pour la livraison.

#### 5/ Achat parcelle boisée :

- ✓ Achat parcelles boisées : la parcelle ZB 26 n'est plus à vendre, le propriétaire souhaitant la conserver.
- ✓ La commune est intéressée par l'achat des parcelles B 48 et B 57 appartenant à Mme Vandendriessche, sur l'une d'elle se trouvant une servitude au profit de la

commune. L'ONF estime celles-ci à environ 3 500 €, l'agence chargée de la vente à 11 000 €. Jugée trop chères, le Conseil Municipal ne donne pas suite.

6/ Loyer appartement- 1<sup>er</sup> étage – 22 rue des Saillards :

Le locataire actuel quittant ce logement, le Conseil Municipal fixe le loyer de ce logement à 420 € auquel s'ajoutent 150 € de charges mensuelles. C'est Mme ARBEZ Emilie qui l'occupera à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

7/ Tarif refacturation verre ECOCUP perdu :

Le Conseil Municipal décide de facturer les verres ECOCUP perdus lors des manifestations par les associations au prix coûtant, soit 0.70 € le verre.

8/Indemnité de fonction à un conseiller municipal délégué :

Mme Le Maire indique qu'elle a nommé M. Jacques DURANTON, conseiller municipal délégué au tourisme fin juin. Compte-tenu de l'investissement de ce conseiller, il est décidé de lui verser une indemnité mensuelle de 350 € brut à compter du 1<sup>er</sup> septembre, à l'unanimité moins une abstention.

9/ Rapport annuel du SIEG :

M. DURANTON donne quelques éléments sur le fonctionnement et le rapport annuel du SIEG : l'eau est moins chlorée qu'auparavant, augmentation du prix de l'eau de 6% (50% pour le syndicat et 50 % pour la SOGEDO) et diminution de 6% de la consommation.

Le Conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

10/Subvention à Eve-Ondine DUCHAUFFOUR :

Comme l'année précédente, le Conseil décide verser une subvention de 500 € pour encourager cette athlète et aux vues des résultats de l'hiver 2021-2022. Une rencontre avec les enfants de l'école sera organisée, lui permettant d'expliquer les motivations et enjeu d'être sportive de haut niveau.

11/ Convention VIA CORDA :

Un site a été équipé sur la commune depuis quelques années. Afin d'en régler les questions de responsabilités, le Conseil autorise Mme le Maire à signer une convention avec la FFME (fédération d'escalade) et l'ONF (le site étant sur une parcelle soumise au régime forestier).

Un arrêté rappelant les risques et les responsabilités individuelles sera pris et affiché.

12/ Prêt à usage gratuit à Anne-Laure NEGRELLO d'un parc à Ilay :

Il s'agit de reconduire ce prêt existant jusqu'au 31 décembre 2024. Ce parc créé dans le cadre d'un partenariat avec le CEN se situe juste après le parking du Lac d'Ilay, pour une surface de 1 ha 37ca.

13/ Questions diverses :

- Pompiers : Suite à la démission de Yann DAVID, le Conseil Municipal se repose la question du maintien de ce corps. Le SDIS doit être contacté, même s'il semble que la seule solution soit la dissolution du corps.
- Courrier de M et Mme PUYFAGES alertant sur la vitesse excessive dans le hameau Les Rollets. Il est décidé de remettre en place rapidement des panneaux 50 km/h (à la Boissière également) et d'étudier la mise en place de ralentisseur à titre expérimental.
- L'appel d'offre pour le déneigement va être lancé pour décision au prochain CM.
- Vente de la tente non homologuée : il est décidé de la vendre à une association en l'état. Celles-ci seront sollicitées pour faire une offre avant le 28 septembre, sachant qu'un prix de retrait sera décidé.

La séance est levée à 23 heures.